

Compte-rendu du Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges
Réuni le 07 novembre 2018

Liste des membres ayant voix délibérative présents ou représentés

Mme	BOUYASSE	Directrice Générale APAJH 87
Mme	CAILLAUD-FROMHOLZ	PRCE – ESPE de l'Académie de Limoges
Mme	CHOULET-DRIBEK	M2 PESA - Guéret
Mme	CORET	MCF- ESPE de l'Académie de Poitiers
Mme	DEMESY	Provisure Adjointe Lycée les Vaseix
M.	DOBBELS	PRCE – ESPE de l'académie de Limoges
M.	FATET	MC – ESPE de l'Académie de Limoges
Mme	HARDY	ATRF
M.	LORENZO	PRCE – ESPE de l'Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
M.	PREUX	Vice-président du CR
M.	PREVOS	Président du Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges
M.	STOEBNER	ADJAENES
Mme	TORRE	Vice-Présidente du CFVU
M.	WEIL	PR – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR FST de l'Université de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative absents

M.	FICHET	DASEN Creuse
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré
M.	LEOPOLDIE	IEN – DAFPEN de l'Académie de Limoges
Mme	MAUD	Inspecteur d'Académie - IPR
Mme	NOUHAUD	Directrice Ecole d'application
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice – Ecole primaire Léon Berland Limoges
M.	SUCHAUD	Directeur du CFA académique

Liste des membres ayant voix délibérative absents excusés

Mme	LEGROS	MC – ESPE de l'académie de limoges
-----	--------	------------------------------------

Liste des membres ayant voix consultative présents

Mme	BOUSSELY	Directrice adjointe – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	CAPERAN	Responsable administrative ESPE de l'académie de Limoges
Mme	DUFOSSE	Directrice adjointe – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	DUPUY	Chargée de mission Communication
Mme	FONDANECHÉ	Représentante Directrice SCD
Mme	ISIDORE	Responsable scolarité ESPE de l'académie de Limoges
M.	MIGOZZI	Directeur de l'ESPE

M. PREVOS, président du C. E. (Conseil d'Ecole), ouvre la séance en annonçant le caractère particulier de ce Conseil d'école de par l'absence des représentants du rectorat.

M. MIGOZZI, directeur de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education), explique que M. LEOPOLDIE, DAFPEN (Délégué académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale) l'a informé que Mme la Rectrice avait donné consigne à ses représentants de ne pas siéger cet après-midi, faute d'avoir disposé au préalable du budget qui devait être voté ce jour.

M. MIGOZZI précise que pour bâtir ce budget, l'ESPE doit disposer de l'enveloppe que l'université lui accorde. Or, malgré les relances envoyées à la direction des affaires financières, faisant suite à une première demande en date du 23 octobre, valant pour alerte sur la nécessité de disposer rapidement des chiffres pour présenter le budget au Conseil d'école, l'ESPE n'a disposé du montant de la dotation accordée que hier soir à 17h.

M. MIGOZZI ajoute qu'actuellement l'université est encore engagée dans des calculs pour d'ultimes arbitrages et que pour l'instant aucune des composantes de l'université ne dispose du chiffre sur lequel elle doit bâtir son budget 2019.

La situation n'est pas nouvelle car l'an dernier, ce même conseil n'a disposé qu'en séance du document budgétaire 2018. Cependant, l'année dernière, un courriel avait été envoyé aux membres du conseil pour expliquer la situation. Il aurait peut-être été prudent d'écrire ce même courriel d'explication pour se protéger d'une éventuelle interprétation erronée de la part des services rectoraux. M. MIGOZZI déclare que la responsabilité de l'ESPE n'est en rien engagée mais qu'elle doit composer avec le tempo des arbitrages propres à l'université de Limoges.

M. MIGOZZI comprend le point de vue de Mme la Rectrice qui souhaite disposer de cette pièce règlementaire avant de donner consigne à ses représentants.

M. MIGOZZI rappelle que le budget pourrait être voté sans les représentants du rectorat étant donné que le quorum est atteint et que ce budget n'engage pas le rectorat, à la différence du budget de projet dont le rectorat est l'un des principaux contributeurs.

Le président, M. PREVOS estime que ce budget serait néanmoins fragilisé et souhaite que ce budget soit voté par le nouveau conseil d'école dont les représentants des personnels et des usagers doivent être élus jeudi 15 novembre. C'est aussi le point de vue du Président de l'Université.

M. MIGOZZI précise que le nouveau conseil devra voter le budget avant le Conseil d'administration de l'université qui doit se tenir le 22 décembre prochain. En revanche, ce budget ne pourra être voté que lors de la deuxième séance du CE, la première séance devant en effet être consacrée à l'installation du conseil, au vote concernant le nouveau président ou la nouvelle présidente du conseil et à la désignation des 4 personnalités extérieures.

M. MIGOZZI espère que cet incident n'altérera en rien les relations de coopération confiantes et constructives que l'ESPE de l'académie de Limoges a toujours entretenues avec le rectorat.

M. PREVOS donne son point de vue sur cet incident. Il pense qu'il y a un problème dans la forme et dans l'esprit.

Dans la forme, il est vrai qu'il n'est pas normal que le budget soit présenté aussi tardivement même si l'université est dans une situation financière délicate parfaitement connue.

Dans l'esprit, M PREVOS rappelle que ce conseil a toujours travaillé en bonne entente avec le rectorat autour de la qualité de la formation des enseignants. Il estime que ce dysfonctionnement aurait dû plutôt faire l'objet d'un débat en séance.

M. PREVOS regrette personnellement l'absence du rectorat, dont il souligne qu'il n'avait pas été informé, mais indique à nouveau que le vote du budget sans le rectorat serait un non-sens.

M. PREVOS propose d'examiner le budget au cours de cette séance et de laisser au nouveau Conseil le soin de le voter.

I. Approbation du compte rendu du 6 juin 2018

M. PREVOS, président du C. E. (Conseil d'Ecole) demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 06 juin 2018.

M. MIGOZZI demande à ce que le prochain compte rendu, vu l'incident d'aujourd'hui, soit rédigé très rapidement pour que la Rectrice et les conseillers qui l'entourent puissent en avoir connaissance au plus vite.

M. PREVOS souhaite, en effet, que cette absence n'affaiblisse pas la position du Rectorat au sein du Conseil. Mme TORRE, vice-présidente de la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire), déclare qu'effectivement, le budget aurait pu être voté sans la présence des représentants du rectorat.

M. MIGOZZI ajoute qu'il déplore à plus d'un titre l'absence du rectorat.

Mme TORRE rappelle qu'une des conséquences sera la tenue d'au moins deux conseils d'école avant le 22 décembre.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Informations locales et nationales

M. MIGOZZI aborde le projet de loi « Pour une école de la confiance ». Ce projet devrait être examiné par le parlement au plus tard au printemps prochain. Le titre trois de ce projet concerne les ESPE. En l'état du projet de loi, les ESPE seraient rebaptisées INSP (Institut National Supérieur du Professorat) et le mode de désignation des directrices ou des directeurs serait revu : la désignation de la directrice ou du directeur se ferait par un comité de sélection co-présidé par la Rectrice et le Président de l'université. En attendant l'entrée en vigueur de la loi, la DGESIP (MESRI) a pris la décision de demander à la Rectrice et au Président de l'université d'acheminer d'ici le 30 novembre 2018 au moins un nom d'une personne susceptible d'être administratrice.teur provisoire pour assurer la transition jusqu'à la nomination de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur. M. MIGOZZI déclare qu'il n'aspire pas à prolonger son mandat qui prendra fin le 22 janvier 2019.

M. PREVOS annonce que le mandat des présidents doit aussi être renouvelé et qu'il ne sera pas candidat à une nouvelle mandature. Il note que le directeur ne sera plus élu par le Conseil d'école mais fera l'objet d'une désignation, ce qui lui paraît correspondre, si cette orientation est confirmée, à une diminution du rôle du Conseil.

Pour M. PREVOS, l'enjeu majeur de l'avenir des INSP sera la place du concours.

M. MIGOZZI dit qu'un rapport a été commandé à Mme RONZEAU et à M. SAINT GIRONS sur la place des concours. Ce rapport devrait être remis sous peu au ministre de l'Education Nationale.

M. PREVOS rappelle que les ESPE sont sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il regrette que l'on n'ait pas laissé le temps aux ESPE de faire leur preuve après une période de mise en place difficile.

M. MIGOZZI informe les membres du conseil qu'actuellement, rien ne permet de conclure à la fusion des ESPE consécutivement à la création annoncée au 1^{er} septembre 2020 de nouvelles académies calquées sur le territoire des nouvelles régions créées par la loi NOTRE.

Mme TORRE ajoute qu'elle a eu confirmation de la part de la Rectrice qu'actuellement aucune ESPE ne disparaîtrait si ce n'est celle de Paris.

M. PREVOS confirme cette annonce.

M. MIGOZZI informe sur la campagne d'emploi synchronisée votée par le dernier conseil d'administration. Un poste de MCF 7/9 sera bien publié pour la campagne d'emplois synchronisée du printemps 2019, avec prise de poste au 1^{er} septembre 2019. Le comité de sélection devra être constitué (numériquement et nominativement) pour le 6 décembre.

III. Bilan de la rentrée 2018

M. MIGOZZI remercie Mme ISIDORE pour la production du tableau des effectifs.

Dans le 1^{er} degré, les effectifs sont stables, notamment à cause de la capacité d'accueil.

Pour le master MEEF 1^{er} degré : 134 étudiants et 12 auditeurs libres se décomposant en 70 pour Limoges ; 34 pour Guéret et 30 pour Tulle.

Concernant les fonctionnaires stagiaires, l'ESPE est dépendante du nombre de postes mis aux concours. Actuellement 86 fonctionnaires stagiaires PESA.

Le chiffre des effectifs des étudiants en préparation concours est plus important que l'année dernière mais globalement, correspond aux effectifs des années précédentes.

Pour la mention MEEF encadrement éducatif, les effectifs retrouvent leur niveau des années antérieures. Il est à noter que l'ESPE de Limoges affiche un taux de réussite au concours qui est plus du double de celui de la moyenne nationale.

Pour la mention MEEF second degré, on note un fléchissement d'une quarantaine d'étudiants.

Concernant la 4^{ème} mention Pratiques et ingénierie de la formation l'effectif est comparable aux trois années. Le nouveau parcours FACE a pu être ouvert et le parcours FOFA réactivé après un an d'hibernation, grâce au recrutement d'un Professeur en Sciences de l'Education.

M. FATET suggère que la baisse des effectifs est peut-être due à la date très avancée des pré-inscriptions. Beaucoup d'étudiants en reconversion font des demandes tardives. Ces étudiants font d'excellents candidats au concours et leur candidature a dû être rejetée parce que la date des inscriptions était dépassée. M. FATET regrette le manque de souplesse par rapport à d'autres ESPE acceptant les inscriptions tardives.

Mme TORRE répond que l'ESPE de Paris est très particulière mais que les autres ESPE respectent la procédure nationale. Pour répondre à ce problème, il faut absolument informer les étudiants de licence de cette procédure. Les dates sont nationales à l'exception de très grosses universités.

Mme BOUSSELY se dit d'accord avec les propos de M FATET. Elle dit que le public est en train de changer et que de plus en plus de personnes sont en reconversion professionnelle et que ce sont ces candidats que l'on perd.

M FATET dit qu'il est très enrichissant de mixer les publics.

Mme TORRE explique que le calendrier s'impose pour les inscriptions en formation initiale. Il y a possibilité pour la formation continue ou pour les étudiants internationaux d'être hors calendrier mais le problème sera de repenser les commissions de recrutement.

IV. Vote budget 2019

Mme CAPÉLAN, responsable administrative de l'ESPE, revient sur la réception de la dotation transmise hier au soir.

Elle dit ne pas savoir monter un budget en si peu de temps. Elle doit avoir suffisamment de temps pour pouvoir discuter avec le directeur ainsi qu'avec les sites distants.

Les documents du budget se décomposent en deux parties, une première partie sur la campagne d'emploi et une seconde sur le budget de fonctionnement dont les chiffres ont été reçus hier à 17h.

Sur le site de Guéret, le poste d'une PE (Professeur des Ecoles) a de grandes probabilités d'être vacant pour cause de départ à la retraite. Il n'y aura pas de demande de publication car au vu des nouvelles maquettes, un poste entier ne se justifie plus.

M. MIGOZZI précise qu'il a mandaté le responsable du site, M. DAMIENS pour engager des discussions avec le DASEN de la Creuse pour prévoir la mise à disposition d'un mi-temps sur le support que laisserait vacant Mme FESSMANN.

M. MIGOZZI ajoute que suite au décès récent de M. REGINA, MCF en histoire, son support sera gelé au titre de la campagne 2019.

Mme CAPÉLAN poursuit avec la campagne d'emploi telle que présentée au CE du 6 juin et adoptée au dernier CA :

- Repyramidage du PRAG de lettres en MCF 7/9 pour dynamiser la recherche (rattaché au laboratoire CERES).
- Recrutement d'un titulaire sur le poste de secrétariat de direction de Limoges
- Recrutement d'un titulaire sur le poste de secrétariat du campus de Guéret : mutualisation (ESPE/IUT)

M. FATET demande ce qu'il en est de l'externalisation du ménage prévu sur le site de Limoges.

Mme CAPÉLAN explique que depuis mars, tout le personnel de ménage dépend de la direction de la logistique. Sur le site de l'ESPE, le poste de Mme VISEUR ne sera pas remplacé. La direction de la logistique a donc fait l'hypothèse d'externaliser, c'est-à-dire de confier à une entreprise privée, l'entretien du bâtiment A ou B. Des discussions sont menées. Pour l'ESPE, il serait plus judicieux d'externaliser une partie du bâtiment B, qui n'abrite que très peu de cours afin de garder les personnels au niveau du bâtiment A.

Pour Tulle, ces derniers jours, la direction de la logistique a visité le site avec des personnes d'une entreprise privée pour pouvoir pallier l'absence éventuelle de la seule agente en place. La direction de la logistique n'ayant pas annoncé sa venue à la responsable du site, l'agente en place s'est imaginée une future externalisation. Il a donc fallu rassurer l'agente.

Pour Guéret, il y a deux agentes, une qui travaille bien, Mme ZÉPHIR, l'autre présente en moyenne un jour sur trois. La direction de la logistique a décidé d'externaliser tout le site. Mme CAPÉLAN a regretté l'éventualité de pénaliser une bonne agente pour pallier les insuffisances de l'autre. Les mutations des agents sont prévues sur un site de Limoges. Mme CAPÉLAN s'est rapprochée de la DRH pour être certaine du consentement de Mme ZÉPHIR, elle a déclaré à la DRH trouver aberrant le fait de demander à une agente de 55 ans d'effectuer plus de 2h30 de trajet par jour.

M. STOEBNER précise que lors du comité technique de l'université, il a été décidé de ne pas confier l'entretien d'un même bâtiment à des personnels du privé et du public et d'avoir le même type de matériel de travail. Il ajoute que cette externalisation a été imposée par le gouvernement avec la suppression des CAE (Contrats d'Aide à l'Emploi). Il précise que les organisations syndicales préfèrent que ce soit des agents titulaires de l'université qui occupent ces postes, d'autant plus qu'elles se sont rendues compte que dans ce genre d'entreprise privée, l'humain n'est pas une priorité.

Mme BOUSSELY demande quand le ménage est censé être fait si l'externalisation a lieu pour le bâtiment A.

Mme CAPÉLAN ne peut répondre avec certitude. Des rumeurs parlent de deux heures par jour pour tout le bâtiment A, ce qui serait une ineptie étant donné qu'actuellement il y a deux agentes à plein temps sur ce bâtiment (bâtiment où se déroulent la très grande majorité des cours).

Mme CAPÉLAN dit qu'elle s'est rapprochée de la logistique pour que les utilisateurs puissent être entendus et que les responsables soient prévenus quand ils se déplacent sur un site. Elle ajoute, en réponse au traitement des personnes par les entreprises privées, que c'est aussi

de la responsabilité de l'université de faire travailler des prestataires qui tiennent compte de l'humain.

M. PREVOS ajoute qu'il faut faire attention à la confidentialité car ce sont des gens extérieurs aux services qui viennent dans les locaux de l'université.

Mme CAPÉРАН présente le budget de fonctionnement de l'ESPE avec quatre grandes priorités :

- Continuer à assurer le remboursement des missions de façon pérenne (60 000 €, soit près de 30% du budget de fonctionnement).

- Réaménager la scolarité pour fluidifier son management et optimiser la gestion des salles : budget prévu 43 000 € dont 20 000 € pris sur le budget 2018 et 23 000 € pris sur le budget 2019.

- Instaurer un budget entre les services mutualisés, l'IUT et l'ESPE pour le fonctionnement des campus (Guéret et Limoges). Le problème se pose régulièrement.

- Continuer à valoriser les TICE en renouvelant le parc informatique

- Budget demandé en 2019 : 5 000 € au titre de l'investissement courant (produit supérieur à 800 € HT).
- Des demandes plus ambitieuses et spécifiques ont été formalisées au titre des investissements pédagogiques pour lesquels l'université vient de lancer un appel à projets interne. Les demandes seront subordonnées à la libération de locaux (bâtiment B) sur le campus Condorcet. Ces demandes feront l'objet d'un budget rectificatif.

Mme TORRE précise que l'université s'est engagée dans son plan de retour à l'équilibre à refaire de l'investissement pédagogique. Il est prévu de pouvoir dégager des investissements en 2019 un million ; en 2020 et 2021 un million et demi d'euros par an.

M. MIGOZZI annonce que l'ESPE par l'intermédiaire de son pôle d'ingénierie pédagogique a présenté deux projets.

- Un premier projet visant à aménager un nouvel espace de travail un peu sur le modèle de la salle pédagogique innovante située en B 502.
- Un second axe visant à offrir de nouveaux outils de formation, l'ESPE ayant développé une expertise dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage professionnel. Une ERR (Equipe de Recherche et de Réflexion) a ainsi été menée à bien pour créer un document spécifique de projet personnalisé professionnel ajusté à la spécificité des parcours de documentalistes et de CPE (Conseiller Principal d'Education). L'expertise capitalisée par l'ESPE pourrait être étendue à l'ensemble de l'université.

M. MIGOZZI revient sur la restructuration de la scolarité. Le projet initial avait été d'intervenir la scolarité et la salle des profs, deux espaces de superficie équivalente. La DPI a retoqué le projet en imaginant transférer l'actuelle salle des profs dans un ancien bureau et en

transformant l'actuelle salle des profs en salle de cours. Le projet a été présenté lors de la réunion de rentrée et a suscité de vives réactions. M. MIGOZZI dit qu'il a écrit immédiatement à la présidence pour demander à ce que la DPI reconsidère le dossier. Depuis le 27 septembre, l'université n'a pas répondu.

Mme CAPÉРАН détaille les recettes prévues en 2019 qui se montent à 116 554 €. Ces recettes sont constituées pour l'essentiel des droits d'inscriptions pour 45 000 € ainsi que d'une subvention d'état correspondant à l'exonération des fonctionnaires stagiaires pour un montant de 50 944€.

Mme CAPÉРАН indique que la subvention correspondant aux exonérations des fonctionnaires stagiaires avait été oubliée dans les chiffres fournis la veille au soir par la DAF (Direction des Affaires Financières).

Mme CAPÉРАН regrette de travailler sans aucune vision. Elle trouve cette façon de procéder frustrante, infantilissante et déresponsabilisante.

M. PREVOS constate qu'il n'y a pas beaucoup de recettes pour la Corrèze.

Mme CAPÉРАН répond que tout a été centralisé sur Limoges faute de temps pour une discussion avec les sites distants.

Mme CAPÉРАН explique ensuite que la Corrèze ne verse plus de subvention depuis 2015 et son changement de majorité politique. Elle ajoute que non seulement l'ESPE ne touche plus de subvention du département de la Corrèze mais qu'il a fallu effectuer une annulation de deux recettes pour un montant de 40 000 €, somme promise par l'ancien président du Conseil Général et que l'actuel président du Conseil Départemental a refusé d'honorer.

Mme CAPÉРАН présente la répartition des recettes avec une dotation de l'université de 108 553 €.

Mme CAPÉРАН présente la répartition des charges avec une autorisation d'engagement totale de 225 107 €. Une ligne de 8 000€ a été ouverte encore cette année pour la mobilité étudiante.

M. PREVOS demande si le rectorat peut apporter des modifications à ce budget

Mme TORRE répond que ce n'est pas dans les prérogatives du rectorat.

M. STOEBNER demande l'intérêt de ne pas voter le budget.

M. PREVOS répond qu'il est important que le rectorat se sente partenaire et engagé par un budget sur lequel il aura pu s'exprimer.

V. Attribution de subventions

- 1) M. MIGOZZI présente la traditionnelle demande de subvention pour le tournoi mathématique du limousin pour un montant de 500 €.

M. PREVOS demande aux membres du CE leur accord pour le versement d'une subvention de 500 €

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La subvention est votée à l'unanimité.

- 2) M. MIGOZZI présente la demande de la F.N.A.R.E.N. (Fédération Nationale des Rééducateurs de l'Education Nationale). L'ESPE a été sollicitée pour participer au 34^{ème} congrès. Le montant demandé est de 500 € avec en contrepartie l'accès gratuit à ce congrès pour les étudiants et les formateurs de l'ESPE.

M. PREVOS propose cette participation aux membres du CE.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La participation est adoptée à l'unanimité.

VI. Questions diverses

Les membres du Conseil d'Ecole n'ayant plus de question, M. PREVOS conclut la réunion.

Il remercie les membres du Conseil pour ces cinq années de réflexion et de travail en commun. Il dit avoir beaucoup apprécié les relations franches et sereines qu'il a pu avoir avec les uns et les autres durant ces années.

M. PREVOS remercie M. MIGOZZI et son équipe pour le beau travail de mise place de l'ESPE, qui a demandé beaucoup de détermination et de sens de la négociation. Il a particulièrement apprécié l'effort réalisé en faveur de l'éducation inclusive et souhaite qu'il soit poursuivi dans l'avenir. Il rappelle le plaisir qu'il a eu à travailler avec tous les membres de la communauté éducative, université et rectorat, et insiste sur l'importance de la représentation des étudiants.

Il souhaite que la prochaine équipe, quelle que soit le format de l'institution mise en place, n'oublie jamais de rappeler aux futurs enseignants en formation qu'ils n'exerceront pas un métier comme un autre mais une mission capitale pour l'avenir des forces vives de notre pays, qu'ils auront un rôle fondamental à jouer dans la cohésion sociale de notre pays en ne laissant personne au bord du chemin, quelle que soit sa fragilité, et qu'une de leurs tâches essentielles sera de développer l'esprit critique des futurs citoyens qu'ils auront à former, vis-à-vis notamment de la quantité d'informations véhiculées à travers les réseaux sociaux.

Le Conseil d'Ecole est clos à 16h30.

Le Président du Conseil de l'ESPE
de l'Académie de Limoges



Albert PREVOS

Le secrétaire de séance



Isabelle CAPERAN